MERVILLE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
N° 124/2025

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE PORTANT RÉGLEMENTATION SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT À L'OCCASION DU VIDE GRENIER DOUBLÉ D'UNE FOIRE ARTISANALE

Le Maire de Merville,
Vu la loi N° 82 213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;
Vu le Code de la Route (notamment les articles R 10 et R 225 définissant les pouvoirs des Maires),
Vu le Code Pénal,
Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 modifié et complété par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation au centre du village, lieu de la manifestation **du Vide Grenier doublé d'une Foire Artisanale** organisée par le Foyer Rural **le dimanche 28 septembre 2025** à Merville,

ARRÊTÉ

Article 1er :
Le stationnement et la circulation des véhicules seront **interdits de 6h00 à 19h00** pendant la journée du **dimanche 28 septembre 2025 à** l'occasion **du Vide Grenier doublé d'une Foire Artisanale** avec exposition de voitures proposé par le Club Auto Rétro Midi-Pyrénées, sur les voies et places ci-après :

- Place de la République,
- Place du 11 novembre 1918,
- Rue Emile Pouvillon (de la rue de la Brasserie à la rue du Bourrelier)
- Rue du 8 mai 1945
- Rue des Pyrénées (de la rue Emile Pouvillon à la rue du Bois de Bayler)
- Rue Joseph Bon
- Place de l'Eglise (boulodrome)
- Parking et rue du 19 mars 1962

Article 2 :
Une déviation sera mise en place par l'association (cf. plan).

Article 3 : A la charge de l'association de prendre toutes les mesures nécessaires concernant le bon ordre et la sécurité de l'événement.

Article 3 :
Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 :
Madame le Maire, M. le Commandant de la Communauté de brigade de Gendarmerie de Grenade-Cadours, la Direction des transports LIO, M. le Chef des Pompiers de Grenade, et

Publié le : 09/09/2025 15:49 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Merville
https://www.merville31.fr/documents_administratifs/39155

Messieurs les Agents de Police Municipale, sont chargés pour chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

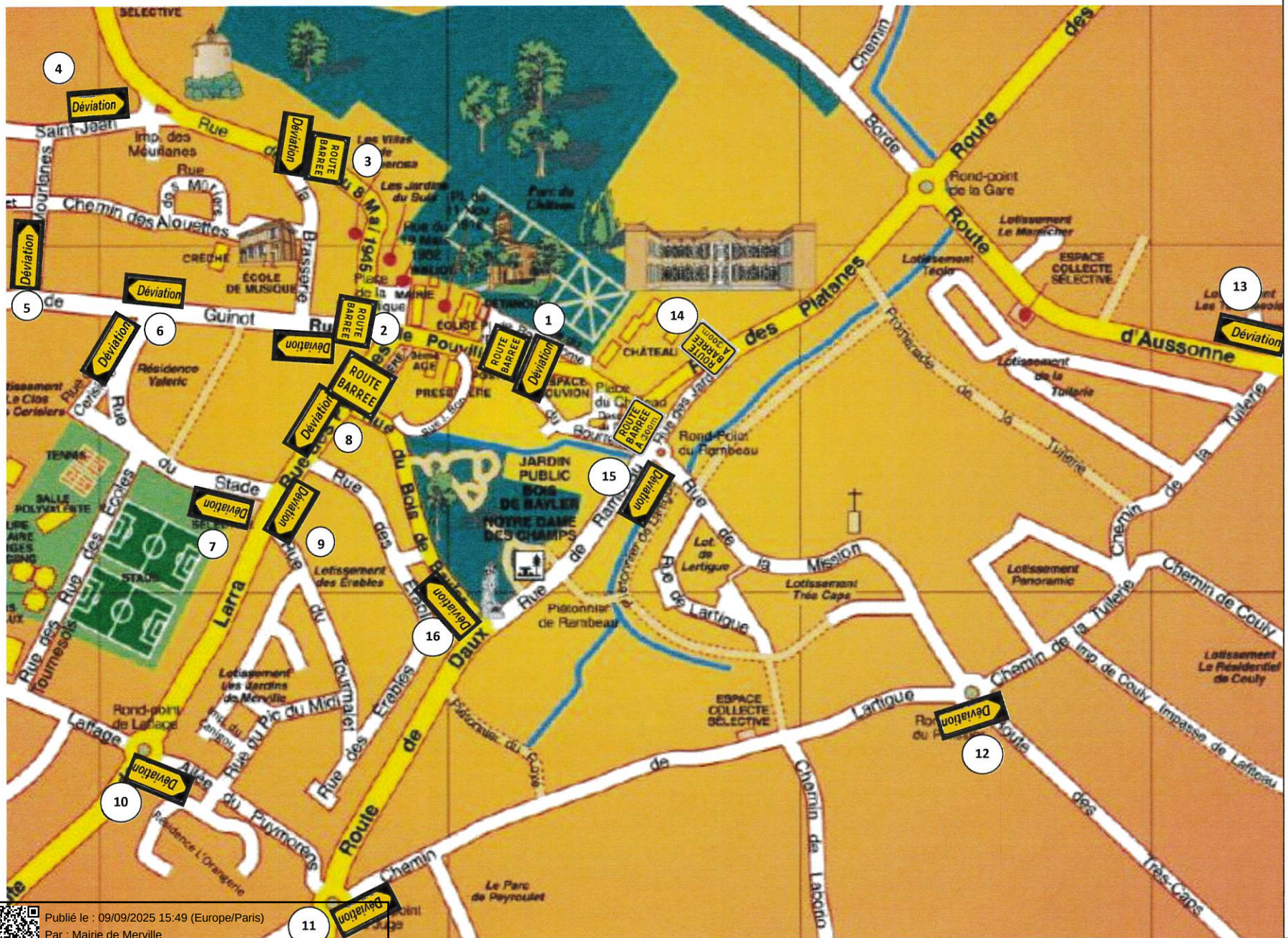
F*ait à Merville,*
Affiché le : 9/9/2025

Le 08/09/2025
Le Maire,
Chantal AYGAT



Publié le : 09/09/2025 15:49 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Merville
https://www.merville31.fr/documents_administratifs/39155

PLAN DÉVIATION VIDE GRENIER



Légende

Déviation Vide Grenier

16 panneaux déviation.

6 panneaux route Barrée dont 1 avec distance.

1 – Angle Pouvillon / Bourrelier (2 panneaux)

2 – Angle Brasserie / Guinot (2 panneaux)

3 – Angle 8 mai 45 / Brasserie (2 panneaux)

4 – Angle Saint Jean et Mourlanes (1 panneau)

5 – Angle Guinot / Mourlanes

6 – Angle Guinot / Stade (2 panneaux)

7 – Angle Stade / Larra (1 panneau)

8 – Angle Pyrénées / Bois de Bayler (2 panneaux)

9 – Angle Tourmalet / Larra (1 panneau)

10 – Angle Larra / Puymorens (1 panneau)

11 – Angle Daux / Lartigues (1 panneau)

12 – Angle Lartigues / Tuilerie (1 panneau)

13 – Angle Tuilerie / Aussonne (1 panneau)

14 – Angle Platanes / Des Jardins (1 panneau avec distance)

15 – Angle Bourrelier / Rambeau (2 panneaux dont un avec distance)

16 – Angle Rambeau / Bois de Bayler (1 panneau)

Publié le : 09/09/2025 15:49 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Merville
https://www.merville31.fr/documents_administratifs/39155